

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES
Rattachée à la délibération 2019-54

Entre

La Commune de Simiane la Rotonde, représentée par Monsieur le Maire, dument habilité par délibération 2019-54 en date du 24 mai 2019,

Et

L'association ou le particulier.....
représentée par son Président, ou M.....

Pour les associations, il est convenu que la commune de Simiane la Rotonde met à disposition la salle des fêtes pour une utilisation ponctuelle ou régulière tout au long de l'année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).

Article 1 – période d'utilisation

-
-
-

Préciser si utilisation pendant les vacances scolaires : OUI NON

Article 2 – tarifs

	Tarifs pour 24 heures	Tarifs par week-end	Caution
Associations Simianaises	gratuit	gratuit	500 €
Particuliers domiciliés sur la commune	200 €	300 €	500 €
Particuliers non domiciliés sur la commune	500 €	700 €	500 €
Association dont le siège n'est pas sur la commune	500 €	700 €	500 €

PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Date de réception de l'AR: 04/06/2019
004-210402087-20190524-DE_2019_054-DE

Article 3- assurance

L'association ou l'utilisateur doit fournir à la commune au moment de la réservation, ou de la signature de la convention, une attestation d'assurance (valable une année pour les associations régulières). Son renouvellement devra être effectué et l'attestation correspondante devra être transmise à la commune.

Article 4 – clé

La clé de la salle des fêtes est remise à l'utilisateur qui en assume l'entière responsabilité. En cas de perte, tous les barillets devront être changés et de nouvelles clés devront être distribuées aux personnes qui l'utilisent régulièrement. Il sera donc facturé la somme de 2 000 € pour leur remplacement (clé spéciale portant un numéro d'identification).

En aucun cas, les clés ne pourront être prêtées à une tierce personne ou à une autre association.

Article 5 – règlement

Le règlement de la salle des fêtes est joint à la présente convention, l'utilisateur atteste en avoir pris connaissance.

Fait à Simiane la Rotonde, le

Le Maire, Louis LAUDUN

Le Président